

## Admissions au Collège universitaire session 2013

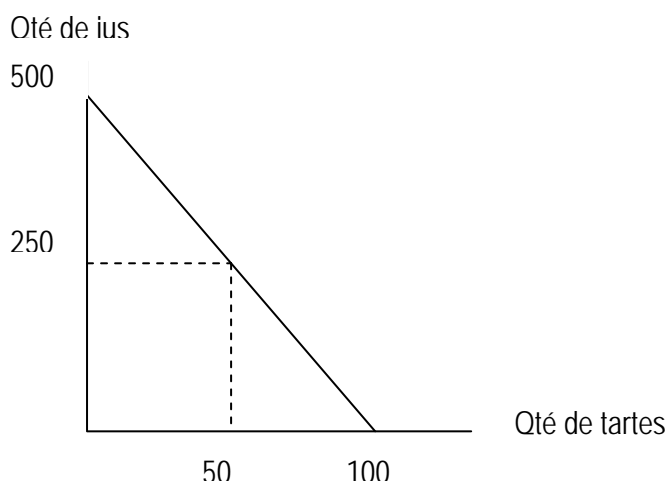
### Copie épreuve de sciences économiques et sociales

#### 1. Question d'analyse :

En microéconomie, les agents rationnels doivent faire des arbitrages afin d'allouer le plus efficacement possible les ressources rares.

Les ménages, en tant qu'acteurs économiques, se trouvent confrontés à la contrainte budgétaire dans la mesure où, dotés d'un revenu limité, ils doivent arbitrer entre des biens et services dont le prix est déterminé. La contrainte budgétaire désigne donc les différents paniers de biens et services que les ménages peuvent acquérir en fonction de leur revenu disponible, soit la portion de leur revenu restante après prélèvements obligatoires (impôts/cotisations) et revenus de transfert (prestations), ainsi que du prix relatif des biens et services, soit le prix des uns par rapport aux autres.

Admettons que le revenu disponible d'un ménage soit équivalent à 1 000 €. Celui-ci souhaite acquérir aussi bien du jus d'orange (vendu 2 € le litre) que de la tarte (vendue à 10 € l'unité). Se trouvant contraint par la somme dont il dispose (1 000 €), il ne peut acquérir une infinité de litres de jus d'orange et de tartes, et c'est pourquoi il effectue des choix :



Dans cet exemple, les combinaisons de jus et de tartes que le ménage peut acquérir sont comprises entre deux cas de figure extrêmes :

- $1000 : 2 = 500$  L de jus
- $1000 : 10 = 100$  tartes

La combinaison intermédiaire équivaldrait à 250 L de jus et 50 tartes. Le ménage déterminera la combinaison de jus et de tartes en fonction de l'utilité, soit le degré de satisfaction que procure chacune d'entre elles : elle sélectionnera celle lui fournissant une utilité maximale en fonction de ses préférences.

## Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire :

« L'État, voilà le problème » : cette boutade de Ronald Reagan, alors président des États-Unis, dans une époque marquée par le progrès du credo libéral, fait écho à la théorie classique et néoclassique caractérisée par une foi inébranlable et quasi dogmatique en la capacité des marchés à s'autoréguler, dans le cadre d'une concurrence pure et parfaite. L'État est ainsi limité à ses prérogatives régaliennes, puisqu'en intervenant sur le marché, il risque, par les pesanteurs qu'il engendre, d'entraver le mécanisme de main invisible qui converge spontanément les intérêts privés vers le bien-être de la collectivité, mécanisme théorisé par Smith sur la base de la parabole de la ruche de Mandeville. Or, le marché s'avérant défaillant, le rôle de l'État est réhabilité : face à l'existence d'asymétries d'information et d'externalités négatives, ainsi que de biens dont l'utilité sociale est supérieure au rendement privé, l'État est tenu d'intervenir là où l'intérêt privé s'arrête. Quelles sont ses modalités d'action ? Comment l'État peut-il pallier les défaillances du marché ?

En premier lieu, il convient de rappeler le fonctionnement élémentaire du marché : lieu de rencontre entre l'offre et la demande, le marché est déterminé par des quantités et des prix s'ajustant par le jeu de l'offre et de la demande. Toutefois, sur certains marchés, la production engendre un impact - positif ou négatif - sur d'autres productions, sans contrepartie monétaire : on parle d'externalités positives ou négatives. À ce titre, les externalités négatives induisent des coûts pour la collectivité, alors même que l'émetteur de ces externalités ne supporte pas ces coûts. Une entreprise déversant des déchets toxiques dans une rivière dont l'eau est destinée à la consommation ne supportera pas les coûts sanitaires (frais médicaux) engendrés par la pollution qu'il a émise.

Ainsi, Mankiw, dans les Principes de l'Économie, fait intervenir un coût dissimulé dans son analyse du marché de l'aluminium : le coût social, non pris en compte par l'offre et la demande privées, c'est-à-dire le coût supplémentaire supporté par la collectivité en raison de la pollution (par exemple, le service public d'assainissement des eaux). L'optimum social étant supérieur à l'équilibre du marché, et la prise en charge du coût social n'étant pas profitable pour l'intérêt privé, il incombe à l'État d'internaliser les externalités, de faire en sorte que le coût social soit supporté par le producteur. Ce processus d'internalisation s'effectue notamment au travers de taxes (taxes pigouviennes théorisées par A. Pigou) : c'est le cas de la taxe « pollueur-payeur », que les entreprises s'engagent à payer pour compenser les coûts sociaux résultant de leur production. Pour contrecarrer les externalités négatives, l'État dispose donc du levier de l'imposition et de la taxation.

Si l'État œuvre pour le bien-être de la collectivité en déjouant les externalités négatives, il peut également y œuvrer en produisant lui-même, par son action sur le marché, des externalités positives. Là encore, l'intervention étatique débute là où s'arrête l'initiative privée du fait d'une rentabilité limitée ou nulle. L'État intervient plus précisément en investissant dans des secteurs où l'utilité sociale outrepassait l'utilité privée à court terme.

D'une part, l'État déploie son action dans le domaine de l'innovation. Il tendra à inciter les agents privés à innover, alors que ceux-ci s'avèrent initialement réticents. En effet, les entreprises innovantes doivent massivement investir, ce qui entrave leur compétitivité à court terme. Par ailleurs, ces entreprises ne retireront peu ou pas de bénéfices des investissements effectués si l'innovation réalisée ne leur procure aucun avantage sur le marché, et que le fruit de leur recherche profite à tous, sans que ceux-ci aient supporté le coût de cette recherche. Pour pallier cette insuffisance, l'État assurera des aides à l'entreprise (subventions, exonérations), qui compenseront la perte de compétitivité et lui accordera l'assurance de jouir de sa recherche par l'octroi d'une rente de monopole (c'est le cas des brevets, qui, dans le cadre de la protection de la propriété intellectuelle, transforment temporairement un bien public en bien privé). L'État prend par ailleurs en charge l'investissement dans la recherche fondamentale, joignant ainsi la stabilité juridique, la

contribution à l'accumulation des savoirs (poste recherche du budget de l'État d'après Les Fondamentaux).

En outre, l'État exerce un contrôle sur les biens non excluables et non rivaux (mise en place d'infrastructures favorables à la productivité des entreprises), mais aussi excluables et rivaux : il garantit l'accès à l'éducation propice à la formation d'un capital humain (Becker) et favorable à la productivité et la vitalité de l'économie tout entière. Ainsi, l'enseignement scolaire, auquel on ajoute l'enseignement supérieur, représente près d'un quart du budget de l'État. Le soubassement de cette intervention est l'atteinte du bien-être collectif, or celui-ci n'est atteint que si l'État permet des conditions sociales adaptées et incitant l'initiative individuelle : la solidarité, l'insertion et l'égalité des chances, garantes du développement et du déploiement du potentiel productif des individus.

Nous avons vu que l'État intervenait pour pallier les insuffisances du marché en termes d'externalités négatives, mais aussi en termes de création d'incitations favorables à la prise en charge de la production de biens socialement utiles par des agents privés, voire par la prise en charge de biens collectifs bénéficiant à la collectivité. Finalement, l'État intervient pour lutter contre les asymétries d'informations. Outre l'existence d'aléas moraux, des situations de sélection adverse peuvent se former : toutes deux contredisent l'hypothèse de transparence induite par la CPP puisque la répartition de l'information pertinente est inégale entre les différentes parties d'un contrat. Tandis que l'aléa moral consiste en une mauvaise répartition ex post de l'information et désigne la potentialité de comportements opportunistes néfastes après passation du contrat, la sélection adverse est une mauvaise répartition ex ante de l'information. Cette dernière est analysée par Akerlof (prix Nobel d'économie avec Stiglitz) dans son article « Market for lemons », comme désignant l'existence de caractéristiques cachées du produit (le « tacot »), qui engendrerait une situation dans laquelle les bons produits d'un marché sont chassés par les mauvais. Effectivement, face à l'incertitude quant à la qualité du produit, la demande exige une baisse des prix, qui provoque le retrait des meilleurs produits, car leur vente est désormais considérée comme peu intéressante, peu attractive.

Face à l'incapacité du marché à fournir une information transparente et donc à garantir l'utilité des individus, il revient à l'État de mettre en place des signaux favorables à la dissipation de l'incertitude des agents. Ainsi, la mise en place de garanties qui poussent les offreurs à assurer la qualité de leur produit favorise une égalisation des informations détenues par chaque partie. De même, le « bien de marque » dont parle Akerlof, parmi lesquels on peut placer les biens labellisés tels que les biens certifiés AOF ou « made in France », gages d'une certaine qualité, permet d'adosser une réputation particulière au produit considéré et garantit le droit de « représailles » des consommateurs, soit la possibilité de se détourner d'un produit peu satisfaisant dans la mesure où celui-ci est visible, contrairement aux « lemons », dont les caractéristiques sont diverses et inconnues. Enfin, l'État peut lui-même agir comme une certification, comme un gage de qualité, comme c'est le cas sur le marché de l'emploi : les degrés de qualification sanctionnés par le pouvoir étatique jouent comme des signaux qui vont orienter les employeurs dans leur sélection, en leur fournissant une information fiable car harmonisée à l'échelle nationale, et donc digne de confiance.

Au terme de ce raisonnement, il nous est possible de dépasser définitivement la croyance en la capacité autorégulatrice du marché, et d'apprécier le champ et les modalités d'action étatiques destinées à pallier les défaillances du marché. Naturellement porté vers l'intérêt collectif, il apparaît comme un régulateur du marché par le levier de la taxation destinée à lutter contre les externalités négatives, mais il a aussi un rôle d'encadrement de l'initiative privée en instaurant des incitations juridiques et sociales, et en se portant garant de la transparence des marchés. Finalement l'État se fait acteur du marché, aux confins de l'intérêt privé, par l'investissement et la prise en charge des biens collectifs. Sans entraver l'activité, l'État est donc un pilier de l'économie de marché.